

PCB

SA/NV

Rue Carli 17/ Carlistraat 17
1140 Bruxelles/ 1140 Brussel
N° d'entreprise 0403. 085.181

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 mai 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice 2009 en vous rappelant que l'activité principale de répartition pharmaceutique est réalisée par la société Pharma Belgium, filiale de PCB.

Bilan

Les **immobilisations corporelles** de 156 194,04 € diminuent de 32 786,36 € de la charge d'amortissement de l'exercice. Les immobilisations informatiques d'une valeur d'acquisition de 67 019,46 €, entièrement amorties, ont été cédées pour un euro.

Les **immobilisations financières** de 19 360 454,52 € correspondent à la valeur nette comptable de la participation détenue dans la société Pharma Belgium SA (dont le résultat après impôts pour l'exercice 2009 s'élève à 4 379 066,28 €).

Les **créances commerciales** s'élèvent à 12 593,21 €.

Les **autres créances** de 4 005 974,05 € comprend :

- (1) une créance de 3 454 935,86 € sur PHARMA BELGIUM en augmentation de 2 132 687,48 € en raison du dividende reçu de Pharma Belgium le 08 mai 2009 de 2 214 501,30 € et
- (2) des créances qui ont fait l'objet d'une réduction totale de valeur (*) à l'exception d'une créance nette de 534 279,05 € sur la société Intercomfina en faillite depuis le 03/06/2002 (dont une somme de 529 259,21 € est couverte par une dette commerciale du même montant) et d'une créance de 16 759,17 € au titre d'impôts et précomptes.

(*) les créances ayant fait l'objet d'une réduction de valeur :

- une créance correspondant à la sentence arbitrale confirmée par la Cour d'Appel du Grand-Duché du Luxembourg du 14 octobre 1999 pour un montant de 4,5 M€ déclarée au passif de la société Intercomfina,
- les créances sur les sociétés Laboratoires M.Viselé et Thérapeutica, toutes deux en faillite depuis le 24/09/2003,
- la créance sur PCB Luxembourg
- d'autres créances diverses.

Les **valeurs disponibles** (154,66 €) correspondent au solde des comptes courants bancaires.

Les **comptes de régularisation** correspondent aux intérêts à recevoir au titre de la convention de gestion de trésorerie pour un mont de 3 045,18 €

Le **capital social** de 20 176 000 € est divisé en 5 596 520 actions sans désignation de valeur nominale dont :

Actions nominatives : 5 471 321 (dont 614 181 d'actions dématérialisées)

Actions au porteur : 125 199

Les **dettes à un an au plus** de 706 396,63 € diminuent de 17 062,30 € par rapport à 2008. Elles se décomposent comme suit :

	2009	2008	évolution
Dettes commerciales	586 185,30	604 591,69	-18 406,39
Dettes fiscales - TVA	4 745,10	3 394,60	1 350,50
Autres dettes	115 466,23	115 472,64	- 6,41

Les **comptes de régularisation** de 211 880,88 € correspondent aux intérêts courus sur la dette Intercomfina et Brugefi.

Compte de résultats

Les **services et biens divers** de 259 349,57 € diminuent de 7 284,89 €. Une somme de 204 632,91 € (173 604,89 € en 2008) a fait l'objet d'une refacturation à PHARMA BELGIUM générant ainsi des **autres produits d'exploitation** du même montant ; le solde correspond à des frais de publication et honoraires divers.

Les **autres charges d'exploitation** de 22 510,14 € (25 850,58 € en 2008) correspondent à différentes taxes.

Le **résultat d'exploitation** est déficitaire de - 110 013,16 € (- 95 250,11 € en 2008).

Le **résultat financier** de 2 229 100,97 € (8 704 825,68 € en 2008) se décompose comme suit :

- Dividende reçu de Pharma Belgium : 2 214 501,30 €
- Intérêts versés par Pharma Belgium au titre du contrat de financement : 15 246,39 €
- Charges financières : 646,72 €

Concernant les **impôts** : La déduction de la partie exonérée (95 %) du dividende reçu de Pharma Belgium, les intérêts notionnels d'un montant de 51 018,81 K€ ainsi que les pertes fiscales reportées des années précédentes, ont permis à PCB d'être exonérée d'impôt pour le résultat de 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 96 du Code des sociétés, nous vous informons que :

- Evénements importants depuis la clôture de l'exercice : Néant
- Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société : Néant
- Recherche et développement : Néant
- Succursales : Néant
- Utilisation d'instruments financiers dérivés : Néant
- Risques et incertitudes : la société PCB n'est pas exposée à des risques et incertitudes particuliers compte tenu de sa position de holding bénéficiant du soutien financier du Groupe Celesio en Allemagne.
- Le comité d'audit comprend quatre administrateurs dont trois sont indépendants. Ils ont des compétences en matière de comptabilité et d'audit compte tenu de leur expérience professionnelle.

Mutations de capital (article 608 du Code des sociétés) : Néant

Acquisition d'actions propres (article 624 du Code des sociétés) : Néant

Intérêts opposés d'administrateurs et d'actionnaires (article 523 et 524 du Code des sociétés) : Néant

Missions du commissaire: les émoluments du Commissaire, liés aux prestations exceptionnelles ou aux missions particulières s'élèvent à 2 400 €.

Nouvelle réglementation en matière de transparence : les sociétés FRANZ HANIEL & Cie GmbH en Allemagne, OCP SA en France (45,43 % du capital de PCB SA), BRUGEFI INVEST S.A. à Luxembourg (41,35 % du capital de PCB SA) ont adressé le 14 octobre 2008 une notification à la CBFA et à PCB dans le cadre de la nouvelle réglementation en matière de transparence (Loi du 02 mai 2007 et arrêté royal du 14 février 2008) concernant les personnes physiques et morales qui détiennent de concert plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société cotée. Cette situation était inchangée en 2009.

Proposition d'affectation du résultat : L'exercice 2009 se clôture par un bénéfice de 2 119 088,81 € (8 734 757,66 € en 2008).

Le Conseil d'administration propose d'affecter la somme de 118 011,91 € à la réserve légale et le solde 2 001 076,90 € au bénéfice à reporter, lequel s'élèvera à 2 242 226,32 €.

Approbation des comptes et décharge aux administrateurs/Commissaire :

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de donner décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours de cet exercice et au Commissaire pour accomplissement de sa mission au cours de l'exercice.

Pour le Conseil d'administration
Le 18 mars 2010



Claude CASTELLS